



FNAUT

transport
consommation
environnement

Communiqué

29 décembre 2015

32 rue Raymond Losserand 75014 Paris
01 43 35 02 83 - contact@fnaut.fr

Face à la baisse spectaculaire et sans précédent du prix du pétrole, la FNAUT demande une hausse des taxes sur les carburants routiers

La baisse spectaculaire et vraisemblablement durable du prix du pétrole constitue une occasion exceptionnelle pour augmenter « sans douleur » la taxation des carburants routiers : le gouvernement doit en profiter pour financer ainsi les investissements de transport public.

Des retards évidents d'équipement

La demande actuelle de transport collectif est mal satisfaite : les transports urbains sont saturés dans les zones densément urbanisées et sous-développés dans les zones périurbaines ; le réseau ferroviaire classique est dégradé et se contracte, l'extension du réseau des lignes à grande vitesse est bloquée.

Cette situation contribue en particulier à la congestion routière, dont le coût atteint 1% du PIB national, et à la pollution de l'air urbain, devenue un problème essentiel de santé publique.

Il faut aussi préparer l'avenir en tenant compte de la demande future qui va augmenter fortement pour des raisons très variées : croissance et vieillissement de la population, réchauffement climatique.

Une baisse spectaculaire et durable

Le prix du pétrole connaît aujourd'hui un effondrement spectaculaire, vraisemblablement durable selon l'Agence Internationale de l'Energie, qui se répercute sur celui des carburants routiers : le prix du litre de gazole est aujourd'hui d'à peine 1 euro et celui du litre d'essence SP95 d'environ 1,25 euro.

Cette évolution donne au gouvernement la possibilité d'augmenter la taxation des carburants au-delà de la hausse homéopathique annoncée (3,5 centimes sur le litre de gazole et 2 centimes sur le litre d'essence), « sans douleur » comme cela a été reconnu récemment par la ministre de l'Ecologie : l'alibi du maintien du pouvoir d'achat n'est plus crédible.

Une occasion historique à saisir

Le gouvernement peut donc lever des sommes considérables lui permettant de financer de nombreux projets de transport collectif urbains et ferroviaires : un seul centime de taxe supplémentaire sur le seul gazole automobile rapporte environ 400 millions d'euros *par an*.

De nombreux emplois peuvent ainsi être créés rapidement.

Au lendemain de la COP 21 et de l'adoption de la loi sur la transition énergétique, cette démarche démontrerait que les engagements de la France vont au-delà d'un affichage de bonnes intentions.

Contacts presse :

- Bruno Gazeau, président de la FNAUT, tél. 06 76 73 31 09
- Jean Lenoir, vice-président, tél. 06 19 09 78 89
- Jean Sivardière, vice-président, tél. 04 76 75 23 31